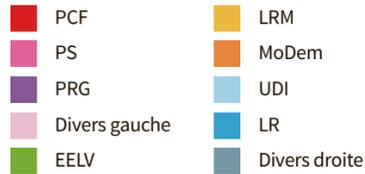


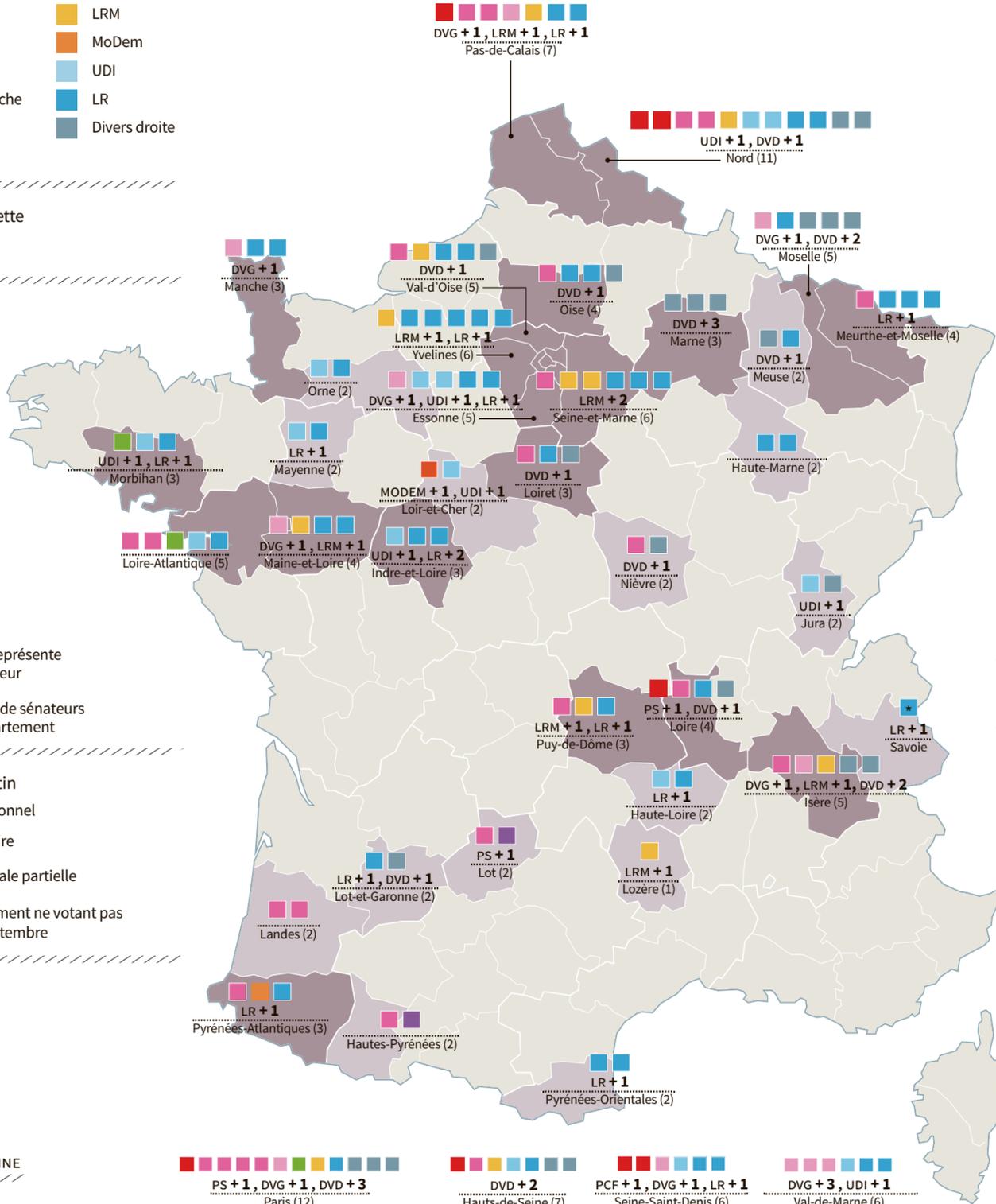
ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2017

Étiquette du sénateur élu



Gain par étiquette

+ XX, + XX



SOURCES : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - LE MONDE INFOGRAPHIE LE MONDE

La droite conforte sa majorité

L'âge moyen des sénateurs est de 61 ans, et le Sénat compte désormais près de 30% de femmes

Il est d'usage de dire que le Sénat est un amortisseur des mouvements de balancier électoraux. En l'occurrence, lors du renouvellement par moitié de ses effectifs, dimanche 24 septembre, il aura clairement joué un rôle de contre-balancier. Le grand chambardement qui avait suivi à l'Assemblée nationale l'élection d'Emmanuel Macron n'a pas eu lieu au Sénat.

Bien au contraire, ce scrutin aura conforté la majorité sénatoriale de droite, qui gagne 26 sièges et dispose désormais de 210 sièges sur 348. Reste maintenant à déterminer comment s'opérera la recomposition des groupes parlementaires compte tenu des nombreuses incertitudes demeurant tant en ce qui concerne la création ou non d'un groupe « constructif », prêt à soutenir une partie des réformes mises en œuvre par l'exécutif, le devenir commun des centristes ou les effets des règles de non-cumul, qui vont contraindre un nombre non négligeable de sénateurs à choisir entre leur mandat parlementaire et leur fonction exécutive locale.

La droite enregistre donc les effets logiques des victoires qu'elle avait remportées aux scrutins locaux intermédiaires, notamment aux élections municipales de 2014 et départementales de 2015. C'est-à-dire avant les bouleversements politiques de 2017. Les Républicains (LR) auront au moins une fois et demie plus de sénateurs que de députés. La gauche résiste, elle aussi, mieux au Sénat, du fait de son implantation locale, qu'elle n'a pu le faire à l'Assemblée nationale. Elle limite ses pertes à 13 sièges. En l'état, sous réserve d'éventuels ralliements, le PS compte plus de deux fois plus de sénateurs que de députés!

104 nouveaux élus

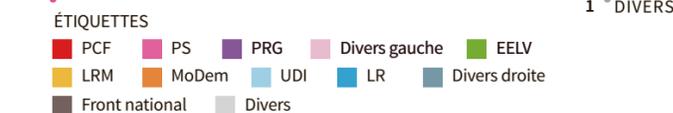
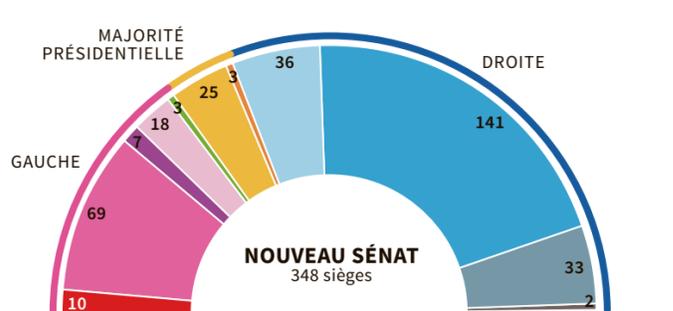
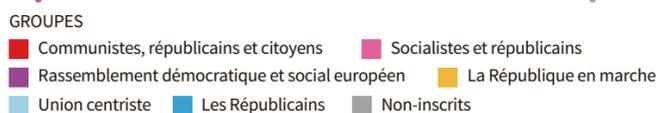
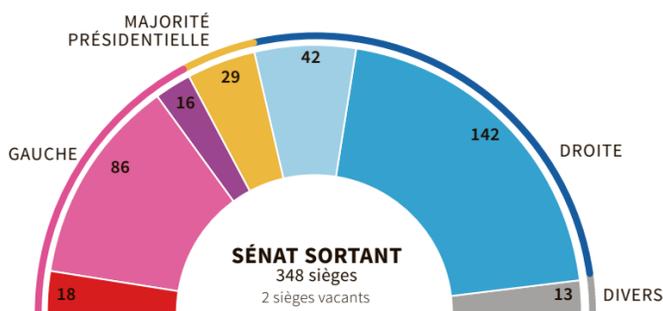
Sur les 171 sièges à pourvoir, 104, soit environ 60 %, reviennent à de nouveaux élus. Le Sénat enregistre donc, lui aussi, un important renouvellement – même si celui-ci ne marque pas l'émergence de nouveaux équilibres politiques. Conséquence directe, encore une fois, de l'application des nouvelles règles de non-cumul, qui vont également affecter les sénateurs de la série non renouvelable, ceux-ci ayant dans le mois qui vient à se prononcer sur le mandat qu'ils vont conserver.

Malgré ce renouvellement, la moyenne d'âge du Sénat, elle, ne baisse pas. À l'issue du scrutin, elle est de 61 ans, soit strictement équivalente à ce qu'elle était après le renouvellement de 2014. Plus de la moitié des sénateurs (54 %) ont plus de 60 ans. Le doyen, en l'état, est le sénateur (LR) de la Gironde Gérard César, âgé de 82 ans. Toutefois, celui-ci, également maire de Rauzan, a annoncé qu'il quitterait son mandat de sénateur pour se conformer à la règle du non-cumul. Reste à savoir s'il le fera avant la séance d'ouverture des travaux du Sénat, lundi 2 octobre, qui sera présidée par le doyen d'âge, à qui revient l'honneur – très convoité – de prononcer le discours avant l'élection du président du Sénat.

À l'issue du scrutin du 24 septembre, le Sénat compte 102 sénatrices, soit 29,3 % de femmes. Un pourcentage en progression régulière – il était de 25 % après le précédent renouvellement de 2014. Toutefois bien inférieur à la proportion de femmes à l'Assemblée nationale depuis les dernières élections législatives, qui a bondi à près de 40 %. La parité théorique dans les scrutins à la proportionnelle n'empêche pas que les hommes occupent en majorité les têtes de liste. ■

PATRICK ROGER

Renouvellement du Sénat



MODE D'EMPLOI

Où votait-on ?

Les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre concernaient les départements métropolitains allant de l'Indre-et-Loire (37) aux Pyrénées-Orientales (66), Paris (75), la Seine-et-Marne (77) et les Yvelines (78), ainsi que l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94) et le Val-d'Oise (95). En outre-mer, sont concernés la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie. Six des douze sièges de sénateurs Français établis hors de France étaient aussi soumis à renouvellement.

Qui votait ?

Les sénateurs étaient élus, département par département, par un collège de grands électeurs composé des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et de délégués des conseils municipaux. Le vote est obligatoire.

Nombre de sièges

Au total, 170 sièges étaient à renouveler: 136 à la représentation proportionnelle et 34 au scrutin majoritaire. Un siège était également à pourvoir dans une élection partielle en Savoie.

Mode de scrutin

Le mode de scrutin différait selon les départements en fonction du nombre de sièges à pourvoir. Le scrutin était majoritaire, éventuellement à deux tours, dans les départements comportant 1 ou 2 sièges – soit 18 circonscriptions, dont l'outre-mer, élisant 34 sénateurs. Pour être élu au premier tour, il fallait disposer de la majorité absolue des suffrages exprimés et d'un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Le scrutin était proportionnel, avec des listes devant respecter la parité et suivant la règle de la plus forte moyenne, dans les départements comportant au moins 3 sièges – soit 26 circonscriptions, élisant

130 sénateurs –, auxquels s'ajoutent les 6 représentants des Français établis hors de France.

Durée des mandats

La durée du mandat sénatorial est de six ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Présentation des résultats

Les résultats sont présentés dans l'ordre numérologique des départements de métropole concernés. Les départements et collectivités d'outre-mer, ainsi que les résultats des Français établis hors de France, sont en fin de liste. Pour chaque département sont indiqués le mode de scrutin, le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sortants, leurs étiquettes politiques, le nombre d'inscrits, le nombre de votants, d'exprimés et de blancs ou nuls, les noms des élus avec leurs étiquettes politiques. Le détail du scrutin est suivi d'une analyse des résultats.

37 | INDRE-ET-LOIRE

Scrutin proportionnel ▶ 3 sièges

Sortants Marie-France Beaufills (PCF); Stéphanie Riocreux (LRM); Jean-Jacques Filleul (LRM).

I:1 537 - V:1 513 - E:1 481 - B:16

ÉLUS **PIERRE LOUAILT** (UDI); **SERGE BABARY** (LR) ; **ISABELLE RAIMOND-PAVERO** (LR)

Résultats LR (402; 2 élus); UDI (332; 1 élu); LRM (186); div. (151); PS (138); div. d. (107); PCF (93); EELV (40); FN (32).

Depuis 2011, l'Indre-et-Loire comptait trois sénateurs de gauche. Aucun d'eux ne se représentait, ni la communiste Marie-France Beaufills ni les socialistes, passés macronistes, Jean-Jacques Filleul et Stéphanie Riocreux qui avait succédé à Jean Germain, l'ancien maire de Tours, après le suicide de celui-ci. Tous les noms des élus ont donc changé et les étiquettes avec. On a désormais deux LR (Serge Babary, maire de Tours, et Isabelle Raimond-Pavero, adjointe au maire de Chinon, vice-présidente du conseil départemental) et un UDI (Pierre Louault, vice-président du même conseil départemental). La dernière fois où la droite avait réussi à placer trois sénateurs remonte à 1992. En raison du non-cumul des mandats, Serge Babary devra choisir entre son siège de sénateur et celui de maire de Tours. Quant à Pierre Louault, il devra quitter son poste de président des maires du département.

38 | ISÈRE

Scrutin proportionnel ▶ 5 sièges

Sortants Michel Savin (LR); Bernard Saugey (LR); Annie David (PCF); André Vallini (PS); Jacques Chiron (PS).

I:3 021 - V:2 950 - E:2 862 - B:71

ÉLUS **ANDRÉ VALLINI** (PS); **MICHEL SAVIN** (DIV. D.); **FRÉDÉRIQUE PUISSAT** (DIV. D.); **GUILAUME GONTARD** (DIV. G.); **DIDIER RAMBAUD** (LRM)

Résultats div. d. (965; 2 élus); div. g. (546; 1 élu); PS (474; 1 élu); LRM (413; 1 élu); FN (122); div. d. (95); div. (90); div. d. (82); div. d. (68); div. d. (7).

Les sénateurs sortants Michel Savin (LR) et André Vallini (PS) ont été réélus en Isère, où la droite l'emporte avec deux sièges malgré ses divisions. La liste d'union de la droite de Michel Savin, troisième en 2011, a cette fois majoritairement convaincu les 3021 grands électeurs du département et décroche deux sièges. Elle arrive en tête du scrutin avec 33,72 % des suffrages et 965 voix, soit 507 de plus qu'il y a sept ans. M. Savin reprendra la route du Sénat en compagnie de sa colistière Frédérique Puissat, maire (LR) de Château-Bernard, dans le Vercors. A gauche, la liste de Guillaume Gontard, le maire (DVG) de Percy, soutenu par le PCF et EELV, pointe en tête avec 19,08 % des voix. Elle devance celle du socialiste sortant et ancien secrétaire d'Etat André Vallini, reconduit avec 16,56 % des voix. Le cinquième siège à pourvoir revient à Didier Rambaud, ancien fidèle de M. Vallini passé à LRM. Il obtient 14,43 % des suffrages.

39 | JURA

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Gérard Bailly (LR); Gilbert Barbier (div. d.).

ÉLUS **SYLVIE VERMEILLET** (UDI), **MARIE-CHRISTINE CHAUVIN** (DIV. D.)

1^{er} tour I:1 001 - V:980 - E:957 - B:12 Sylvie Vermeillet (UDI, 475); Marie-Christine Chauvin (div. d., 239); Jean-Pascal Fichère (div. d., 206); Dominique Chalumeaux (LR, 200); Jean-Claude Wambst (PS, 164); Philippe Antoine (LRM, 151); Brigitte Monnet (écol., 147); François Godin (LRM, 111); Claude Fàivre (div. d., 28); Stéphane Montrelay (FN, 22).

2^e tour I:1 001 - V:983 - E:964 - B:17 **Sylvie Vermeillet (UDI, 636, élue)**; **Marie-Christine Chauvin (div. d., 514, élue)**; Philippe Antoine (LRM, 193); Jean-Claude Wambst (PS, 191); Brigitte Monnet (écol., 129); Stéphane Montrelay (FN, 24); Jean-Pascal Fichère (div. d., 0); François Godin (LRM, 0); Dominique Chalumeaux (LR, 0); Claude Fàivre (div. d., 0).

Ce sont deux femmes, Sylvie Vermeillet (UDI) et Marie-Christine Chauvin (LR), qui succéderont aux deux sénateurs sortants, Gérard Bailly (LR) et Gilbert Barbier (divers droite), qui avait choisi de ne pas se représenter. Les deux nouvelles sénatrices sont vice-présidentes du conseil départemental, et cette élection ne sera pas sans conséquences sur celui-ci. Son président, Clément Pernot, qui avait obtenu l'investiture de LR, avait retiré sa candidature quelque jours avant le scrutin.

40 | LANDES

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Jean-Louis Carrère (PS); Danielle Michel (PS).

ÉLUS **MONIQUE LUBIN** (PS), **ÉRIC KERROUCHE** (PS)

1^{er} tour I:1 153 - V:1 138 - E:1 102 - B:11 Monique Lubin (PS, 496); Éric Kerrouche (PS, 480); Alain Dudon (LR, 352); PASCAL Requenna (MoDem, 275); Jean Baylet (LRM, 131); Alain Baché (PCF, 81); Fusilha Destenabe (PCF, 80); Oceane Ravix (FN, 16).

2^e tour I:1 153 - V:1 145 - E:1 109 - B:18 **Monique Lubin (PS, 617, élue)**; **ÉRIC Kerrouche (PS, 578, élu)**; Alain Dudon (LR, 388); PASCAL Requenna (MoDem, 271); Oceane Ravix (FN, 11); Jean Baylet (LRM, 0); Alain Baché (PCF, 0); Fusilha Destenabe (PCF, 0).

Dans les Landes, fait historique, il a fallu deux tours pour confirmer l'élection des deux candidats PS, Monique Lubin et Eric Kerrouche. Les successeurs des socialistes sortants, Dany Michel et Jean-Louis Carrère, sont élus avec respectivement 55,64 % et 52,12 % des suffrages exprimés. Le deuxième tour a été marqué par le retrait des deux candidats du PCF, crédités d'un peu plus de 7 % chacun. Le candidatat Républicain, Alain Dudon (31,94 %), finit troisième, 7 points devant une double candidature finalement réduite à une pour La République en marche (24,95 %). Le FN fait 1,45 %.

41 | LOIR-ET-CHER

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Jeanny Lorgeoux (PS).

ÉLUS **JACQUELINE GOURAULT** (MODEM), **JEAN-MARIE JANSSENS** (UDI)

1^{er} tour I:963 - V:955 - E:947 - B:5 **Jacqueline Gourault (MoDem, 479, élue)**; Jeanny Lorgeoux (LRM, 359); Jean-Marie Janssens (UDI, 338); Pascal Goubert De Cauville (LR, 232); Marylène De Rul (PS, 113); Gildas Vieira (div. g., 88); Jean-Benoit Delaporte (PCF, 66); Michel Chassier (FN, 31).

2^e tour I:963 - V:954 - E:915 - B:12 **Jean-Marie Janssens (UDI, 407, élu)**; Jeanny Lorgeoux (LRM, 377); Marylène De Rul (PS, 76); Gildas Vieira (div. g., 33); Michel Chassier (FN, 22); Pascal Goubert De Cauville (LR, 0); Jean-Benoit Delaporte (PCF, 0).

Figure du département, proche du président du MoDem, François Bayrou, Jacqueline Gourault, entrée au gouvernement depuis le 21 juin, est réélue, dès le premier tour, pour un quatrième mandat de sénateur. La surprise est venue de la défaite de Jeanny Lorgeoux, ex-sénateur PS passé à La République en marche. Arrivé en deuxième position au premier tour, il pensait être réélu, mais, entre les deux tours, les tractations entre LR et l'UDI ont abouti au retrait de la liste LR et permis l'élection de Jean-Marie Janssens (UDI).

42 | LOIRE

Scrutin proportionnel ▶ 4 sièges

Sortants Bernard Fournier (LR); Maurice Vincent (LRM); Evelyne Rivollier (PCF); Cécile Cukierman (PCF).

I:1 839 - V:1 826 - E:1 794 - B:15

ÉLUS **BERNARD FOURNIER** (DIV. D.); **CÉCILE CUKIERMAN** (PCF); **JEAN-CLAUDE TISSOT** (PS); **BERNARD BONNE** (LR)

Résultats LR (480; 1 élu); PCF (327; 1 élu); PS (289; 1 élu); div. d. (248; 1 élu); LRM (209); div. d. (148); FN (65); div. (28).

La dispersion des voix de droite a pénalisé la liste conduite par le président (LR) du conseil départemental, Bernard Bonne, avec le soutien des maires (LR) de Saint-Etienne et de Roanne. Arrivée largement en tête, elle échoue dans sa conquête d'un second siège ; celui-ci échoit au sénateur sortant, Bernard Fournier, qui avait fait liste dissidente. Il sauve son fauteuil de 7 voix. Socialistes et communistes réussissent à conserver un siège chacun. Un de moins que précédemment. Malgré le ralliement du sénateur sortant, Maurice Vincent, ancien maire (PS) de Saint-Etienne, La République en marche échoue. Tout comme le Front national, dont l'influence reste très restreinte dans ce collège électoral.

43 | HAUTE-LOIRE

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Gérard Roche (MoDem); Olivier Cigolotti (UDI).

ÉLUS **LAURENT DUPLOMB** (LR), **OLIVIER CIGLOTTI** (UDI)

1^{er} tour I:731 - V:725 - E:706 - B:13 **Olivier Cigolotti (UDI, 521, élu)**; **Laurent Duplomb (LR, 373, élu)**; Serge Pierre Mondani (LRM, 176); Patrice Douix (PS, 145); Aurore Arnaud (FN, 24).

Un seul tour de scrutin aura suffi en Haute-Loire pour désigner les deux représentants du département au Palais du Luxembourg. Olivier Cigolotti (sénateur sortant,

UDI) a obtenu 73,8 % des suffrages et conserve aisément son siège. Laurent Duplomb, maire de Saint-Paulien et président de la chambre d'agriculture (LR), a recueilli 373 voix (52,83 %) et succède à Gérard Roche (LRM), qui ne se représentait pas.

44 | LOIRE-ATLANTIQUE

Scrutin proportionnel ▶ 5 sièges

Sortants André Trillard (LR); Joël Guerriau (UDI); Yannick Vaugrenard (PS); Michelle Meunier (PS); Ronan Dantec (EELV).

I:2 856 - V:2 837 - E:2 756 - B:58

ÉLUS **JOËL GUERRIAU** (UDI); **CHRISTOPHE PRIOU** (LR); **RONAN DANTEC** (EELV); **YANNICK VAUGRENIARD** (PS); **MICHELLE MEUNIER** (PS)

Résultats PS (635; 2 élus); UDI (563; 1 élu); EELV (484; 1 élu); LR (462; 1 élu); LRM (312); div. d. (245); FN (40); div. d. (15).

Quatre sénateurs sortants sur cinq sont réélus en Loire-Atlantique : Joël Guerriau (UDI), l'écologiste Ronan Dantec à la tête d'une liste divers gauche, les socialistes Yannick Vaugrenard et Michelle Meunier. Le cinquième siège du Palais du Luxembourg échoit à Christophe Priou (LR). C'est peu ou prou la même composition qu'en 2011, si ce n'est que Christophe Priou succède à André Trillard, entré en dissidence au sein de son parti. Huit listes étaient en lice. La droite et le centre payent leurs divisions (quatre listes au total) auprès des 2 856 grands électeurs du département. La liste macroniste, conduite par Valérie Sauviat-Duvert, adoubee au terme d'un remaniement tardif, fait chou blanc. Un camouflet pour La République en marche après le grand chelem des législatives (dix députés sur dix).

45 | LOIRET

Scrutin proportionnel ▶ 3 sièges

Sortants Eric Doligé (LR); Jean-Noël Cardoux (LR); Jean-Pierre Sueur (PS).

I:1 667 - V:1 644 - E:1 625 - B:7 **ÉLUS** **JEAN-NOËL CARDOUX** (LR); **HUGUES SAURY** (DIV. D.); **JEAN-PIERRE SUEUR** (PS)

Résultats PS (561; 1 élu); div. d. (409; 1 élu); LR (354; 1 élu); PCF (97); LRM (94); div. d. (60); FN (37); div. (13).

Dans le Loiret, où huit listes étaient en lice, le socialiste Jean-Pierre Sueur, élu dès le premier tour en 2011, décroche un troisième mandat, cette fois à la proportionnelle, avec plus de 150 voix d'avance sur ses adversaires (34,52 %). La droite, qui parait en ordre dispersé, s'octroie les deux autres sièges à pourvoir. L'ancien LR Hugues Saury, président du conseil départemental à la tête d'une liste dissidente *« de la droite et du centre »*, se paie le luxe d'être élu avec 55 voix d'avance (25,17 %) sur la liste LR officielle du sénateur sortant Jean-Noël Cardoux, reconduit au Palais du Luxembourg avec 21,78 % des voix. Avec 5,78 %, la liste LRM conduite par la chef

ÉTIQUETTES POLITIQUES

All. cent. Alliance centriste
div. divers
div. d. divers droite
div. g. divers gauche
DLF Debout la France
écol. écologiste
EELV Europe Ecologie-Les Verts
ext. d. extrême droite
ext. g. extrême gauche
FN Front national
LFI La France insoumise
LR Les Républicains
LRM La République en marche

MDP Mouvement des progressistes
MoDem Mouvement démocrate
P. ani. Parti animaliste
PCF Parti communiste français
PCR Parti communiste réunionnais
P. écol. Parti écologiste
P. rad. Parti radical
PRG Parti radical de gauche
PS Parti socialiste
rég. régionaliste
UDE Union des démocrates et écologistes
UDI Union des démocrates et indépendants

46 | LOT

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Gérard Miquel (LRM); Jean-Claude Requier (PRG).

ÉLUS **JEAN-CLAUDE REQUIER** (PRG), **ANGÈLE PREVILLE** (PS)

1^{er} tour I:681 - V:664 - E:655 - B:6 **Jean-Claude Requier (PRG, 384, élu)**; Angèle Prévile (PS, 141); Agnès Simon-Picquet (LRM, 140); Danielle Deviers (PS, 133); Vincent Bouillaguet (PS, 132); Serge Bladinières (PRG, 122); Pierre Destic (div. d., 94); Marie Piqué (PCF, 37); William Gout (PCF, 21); Lucien Blanc (LR, 14); Emmanuel Crenne (FN, 4).

2^e tour I:681 - V:659 - E:619 - B:24 **Angèle Prévile (PS, 190, élue)**; Agnès Simon-Picquet (LRM, 181); Danielle Deviers (PS, 136); Serge Bladinières (PRG, 106); Emmanuel Crenne (FN, 6); Marie Piqué (PCF, 0); William Gout (PCF, 0); Vincent Bouillaguet (PS, 0); Pierre Destic (div. d., 0); Lucien Blanc (LR, 0).

Dans le Lot, le sénateur sortant Jean-Claude Requier (PRG) est élu au premier tour avec 58,63 % des suffrages. Il obtient 384 voix, soit plus de 43 voix que le minimum requis. Retraité de l'enseignement, il avait parrainé le candidat Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle 2017. Un deuxième siège était à pourvoir dans cette circonscription de 681 grands électeurs. Il revient à Angèle Prévile (PS), adjointe au maire de Biars-sur-Cère et conseillère départementale. Avec 190 voix, elle devance Agnès Simon-Picquet (LRM, 181 voix).

47 | LOT-ET-GARONNE

Scrutin majoritaire ▶ 2 sièges

Sortants Pierre Camani (PS); Henri Tandonnet (UDI).

ÉLUS **JEAN-PIERRE MOGA** (DIV. D.), **CHRISTINE BONFANTI-DOSSAT** (LR)

1^{er} tour I:991 - V:964 - E:923 - B:7 Jean-Pierre Moga (div. d., 427); Christine Bonfanti-Dossat (LR, 378); Jean Dreuil (div. g., 252); Bernard Barral (PS, 193); Patrice Dufau (PCF, 119); Corinne Griffond (LRM, 105); Marie-France Salles (LRM, 99); Pierre Soubiran (div. g., 46); Serge Pujol (div. d., 32); Thierry Umber (FN, 22).

2^e tour I:991 - V:967 - E:926 - B:11 **Jean-Pierre Moga (div. d., 467, élu)**; **Christine Bonfanti-Dossat (LR, 436, élue)**; Jean Dreuil (div. g., 317); Bernard Barral (PS, 223); Patrice Dufau (PCF, 90); Corinne Griffond (LRM, 89); Pierre Soubiran (div. g., 35); Serge Pujol (div. d., 22); Thierry Umber (FN, 16); Marie-France Salles (LRM, 0).

Pour la première fois en Lot-et-Garonne, une femme va siéger au Sénat. Christine Bonfanti-Dossat, secrétaire départementale de LR, a été élue au second tour avec 47,08 % des voix et ravit ainsi le siège que détenait auparavant Pierre Camani (PS). Si Henri Tandonnet (UDI), maire de Moirax, avait renoncé à se présenter en raison des nouvelles règles de non-cumul, son suppléant divers droite, Jean-Pierre Moga, est arrivé en tête du second tour avec un peu plus de 50 % des suffrages.

48 | LOZÈRE

Scrutin majoritaire ▶ 1 siège

Sortants Alain Bertrand (div. g.).

ÉLU **ALAIN BERTRAND** (LRM)

1^{er} tour I:349 - V:347 - E:346 - B:1 Alain Bertrand (LRM, 139); Alain Astruc (div. d., 72); Patrice Saint-Leger (div. d., 56); Robert Aigoin (PCF, 30); Jean-Paul Pourquier (LR, 29); François Gaudry (LFI, 11); Jacques Perget (div. d., 5); Jacques Tardieu (div. d., 3); Jean-François Pardigon (FN, 1).

2^e tour I:349 - V:348 - E:330 - B:10 **Alain Bertrand (LRM, 171, élu)**; Alain Astruc (div. d., 149); François Gaudry (LFI, 7); Jacques Perget (div. d., 2); Jean-François Pardigon (FN, 1); Robert Aigoin (PCF, 0); Jacques Tardieu (div. d., 0); Jean-Paul Pourquier (LR, 0); Patrice Saint-Leger (div. d., 0).

Alain Bertrand (LRM) est réélu sénateur au second tour avec 51,82 % des suffrages exprimés face à Alain Astruc (divers droite), maire d'Aumont-Aubrac. A droite, il y avait cinq candidats au premier tour, la guerre des ego a sévi et le report de voix n'a pas été satisfaisant au second tour. On note une forte progression du nombre de bulletins blancs et nuls (1 au premier tour, 18 au second). Le sénateur sortant a reçu le soutien déterminant des maires des principales communes (Mende, Marvejols, Langogne).

49 | MAINE-ET-LOIRE

Scrutin proportionnel ▶ 4 sièges

Sortants Catherine Deroche (LR); Christophe Béchu (LR); Daniel Raoul (PS); Corinne Bouchoux (EELV).

I:2 006 - V:1 974 - E:1 945 - B:16

ÉLUS **CATHERINE DEROCHE** (LR); **STÉPHANE PIEDNOIR** (LR); **JOËL BIGOT** (DIV. G.); **EMMANUEL CAPUS** (LRM)

Résultats LR (559; 2 élus); LRM (346; 1 élu); div. g. (260; 1 élu); UDI (235); MoDem (215); div. (136); div. g. (115); PCF (50); FN (29).

Catherine Deroche, vice-présidente du groupe LR au Sénat, a été largement réélue avec 559 voix (28,74 % des suffrages) sur les 2 006 grands électeurs. Elle emmène dans son sillage Stéphane Piednoir, un discret professeur de mathématiques de 47 ans, maire (LR) de Montreuil-Juigné depuis 2014. Emmanuel Capus, avocat de 43 ans et protégé de Christophe Béchu (maire Les Républicains d'Angers et sénateur sortant), dirigeait la liste LRM au nom de LR Les Constructifs. Malgré ce choix qui a provoqué des remous parmi les « marcheurs » et l'électorat de droite, il est confortablement élu (346 voix, 17,79 % des voix). A gauche, Joël Bigot fait figure de miraculé. Le maire socialiste des Ponts-de-Cé s'est présenté contre la candidate choisie par le bureau national du PS, mais avec l'onction des militants locaux. Avec 260 voix (13,37 % des suffrages), il succédera à Daniel Raoul, premier sénateur PS du Maine-et-Loire, élu de 2001 à 2017.

